



THÈME CLÉ

Les objectifs de maîtrise des coûts sont inévitablement source de rationnement

Le Conseil fédéral souhaite maîtriser les coûts par le biais d'objectifs contraignants.

À cet effet, il mentionne des ajustements dans la politique tarifaire à l'échelon cantonal tout en excluant expressément des restrictions de prestations. «Le Conseil fédéral estime manifestement qu'intervenir sur les tarifs est sans conséquences sur l'étendue et la qualité des prestations ou plus généralement sur l'offre de soins. Mais cela n'est pas réaliste», affirme Heidi Zinggeler Fuhrer. Des baisses tarifaires mènent toujours à une baisse des prestations médicales. C'est pourquoi mfe refuse catégoriquement la mise en place d'objectifs fermes menant à des rationnements.

Ils équivalent à un plafonnement qui ne peut être respecté qu'en renonçant aux prestations et pèse ainsi directement sur les personnes malades et accidentées.

Autor: Sandra Hügli-Jost